Toulouse School of Economics

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

1ère année

ÉCONOMIE

parcours Economics and Competition Law (ECL) voie Double diplômant en Economie et en Droit des Affaires

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master

1ère année

ÉCONOMIE

parcours Economics and Competition Law (ECL) voie Double diplômant en Economie et en Droit des Affaires

est composée comme suit :

- ALARY DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- POINAS FRANCOIS, MAITRE DE CONFERENCES

Article 2

La commission sera présidée par :

- ALARY DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 3

L'admission est prononcée par le Directeur du Grand Etablissement sur proposition de la commission.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse,
le 06/11/2023

Le Directeur,
Christian GOLLIER